

5/6/33 Paye P. montée miljours (grande) \$ 5.00 @ Léo Miljours  
 P. " " (petite) \$ 2.75 @ Raoul Labelle  
 P. " Brisson \$ 11.75 @ Delfin Jubinville  
 P. " Orban \$ 8.00 @ Azarie Cormier  
 P. " Brassard \$ 8.25 @ Frédéric Davies  
 P. " Lauzon \$ 20.00 @ Joseph Boivin  
 P. " Chapleau 12.00 @ Adlard Brunet  
 P. " Chapleau 11.00 " "  
 5/6/33 Paye P. " Chapleau 1.75 Sinai Brousseau

Adoptée.

Proposé par le conseiller P. Émile Forget  
 Secondé par le conseiller Arthur Labelle  
 Que le bureau du secrétaire trésorier  
 Georges Godard soit ouvert au village de  
 Labelle tous les mardis et samedis après  
 midi

Adoptée.

Proposé par le conseiller P. É. Forget  
 Secondé par le conseiller Arthur Labelle  
 Que la séance soit levée.

Adoptée.

5/6/33

Georges Godard  
 Secrétaire Trésorier

Julien Brassard  
 Maire

Règlement no 75. Taxe foncière 1933 @  $\frac{1}{3}$  %

Canada  
 Province de Québec  
 Comté Labelle

A une session générale du conseil  
 municipal du Canton Joly tenue au lieu  
 et à l'heure ordinaires des sessions  
 du conseil le lundi 5 juin 1933  
 mil neuf cent trente trois conformé-  
 ment aux dispositions du code municipal  
 de la province de Québec et à ses  
 amendements, et à laquelle session  
 sont présents Monsieur Julien Brassard



maire et messieurs les conseillers, André Brassard, P. Émile Forget, René Genest, Arthur Labelle et Hormid Labelle formant quorum sous la présidence de son Honneur le maire

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit :

Proposé par le conseiller P. Émile Forget  
 Secondé par le conseiller René Genest  
 et vu l'avis de motion donné par le conseiller André Brassard à la séance du 8 mai mil neuf cent trente-trois.

Il est résolu et ordonné par le présent règlement ce qui suit.

Une taxe de 50<sup>es</sup> dans le cent piastres est par le présent règlement imposée sur tous les biens-fonds imposables de cette municipalité suivant le rôle d'évaluation actuellement en force pour rencontrer les dépenses générales de cette municipalité prévues pour l'année mil neuf cent trente-trois à savoir :

Intérêts sur emprunts	\$ 270 <sup>00</sup>
Taxes de compte	65 <sup>00</sup>
Fonds de bâtisses Inerés	12 <sup>00</sup>
Traitement du Secrétaire Trésorier	\$ 175 <sup>00</sup>
Frais d'administration	100 <sup>00</sup>
10% pour imprévus	120 <sup>00</sup>
Travaux de chemins de la municipalité	\$ 50 <sup>00</sup>
	\$ 812 <sup>00</sup>
Évaluation \$ 80200 Prélèvement @ 1/2 %	\$ 401 <sup>00</sup>
Georges Godard collecteur sur arrage	\$ 411
Secrétaire Trésorier	



12/6/33

Canada  
Province de Québec  
District de Montcalm

à une session spéciale du conseil municipal du Canton Joly régulièrement convoquée par son Honneur le Maire au sujet de la nomination d'un conseiller au siège de monsieur Uldéric Brousseau. Et après avoir préalablement donné à tous les conseillers l'assemblée est tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil le lundi 12 juin mil neuf cent trente trois à neuf heures de l'avant midi conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements et à laquelle session sont présents: monsieur Julien Brassard maire et messieurs les conseillers, André Brassard, P. Émile Forget, René Genest, Arthur Labelle et Hormidas Labelle formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Il est proposé par le conseiller André Brassard  
Seconde par le conseiller Hormidas Labelle  
Que monsieur Arthur Labonté soit nommé conseiller municipal du Canton Joly au siège de monsieur Uldéric Brousseau.

Proposé en amendement par le conseiller P. Émile Forget  
Seconde par le conseiller Arthur Labelle  
Que monsieur Henri Filiatreault soit nommé conseiller municipal du Canton Joly au siège de monsieur Uldéric Brousseau.

Les propositions étant mises aux votes ont votés pour l'amendement messieurs les conseillers P. Émile Forget, René Genest et Arthur Labelle.

Ont votés pour la motion principale messieurs les conseillers André Brassard et Hormidas Labelle.



12/6/33

Par le vote ainsi donne monsieur Henri Filiatreault est nomme conseiller municipal du canton Joly.

Adoptée

Propose par le conseiller P. Emile Forget  
Seconde par le conseiller Arthur Labelle  
Que la séance soit levée

Adoptée -

Georges Godard  
Secrétaire Trésorier

Julien Brassard  
Maire

23/6/33

Canada  
Province de Québec  
Comté Labelle

A une session spéciale du conseil municipal du canton Joly régulièrement convoqué par monsieur le Maire et le secrétaire au sujet d'une demande faite par monsieur le curé P. Guay de passer une résolution aux fins de consacrer cette municipalité au Sacré-Coeur dimanche prochain et d'introniser une statue ou image du Sacré-Coeur dans la salle municipale et après avis préalablement donné à tous les conseillers l'assemblée est tenue au lieu ordinaire des sessions du conseil le vendredi 23 juin mil neuf cent trente trois à sept heures et demi du soir conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements et à laquelle session sont présents monsieur Julien Brassard maire et messieurs les conseillers André Brassard, P. Emile Forget, Arthur Labelle et Hormidas Labelle formant quorum sous la présidence de son Honneur le maire

Propose par le conseiller P. Emile Forget  
Seconde par le conseiller Arthur Labelle  
Que monsieur le maire soit autorisé et



Charge par ce conseil à consacrer la  
municipalité du Canton Joly au  
Sacré-Coeur et aussi de l'intonisation  
d'une statue du Sacré-Coeur dans  
la salle municipale.

Adoptée

Propose par le conseiller André Brassard  
Seconde par le conseiller Hermidas Labelle  
Que la séance soit levée

Adoptée.

Georges Godard Julien Brassard  
Secrétaire Trésorier

Maire

Je soussigné Henri Filiatrault ayant été  
nommé conseiller municipal du Canton Joly,  
jure sur les Saints Évangiles que je remplirai  
bien et fidèlement les devoirs de cette charge  
et ce du meilleur de mon jugement et de  
ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.  
Assermenté devant moi à Labelle  
ce 8<sup>ième</sup> jour de juillet mil neuf  
cent trente trois

Henri Filiatrault

8/7/33

Canada  
Province de Québec  
Comté Labelle

A une session générale du conseil  
municipal du Canton Joly tenue au  
lieu et à l'heure ordinaires des sessions  
du conseil le lundi 3 juillet mil neuf  
cent trente trois conformément aux  
dispositions du Code Municipal de la  
province de Québec et à ses amendements  
et à laquelle session sont présents  
Monsieur Julien Brassard Maire et  
Messieurs les conseillers P. Emile Forget,  
René Genest, Hermidas Labelle et







8/7/33

Et à laquelle session sont présents monsieur  
Julien Brassard, maire et messieurs les conseillers  
André Brassard, Paul-Émile Forget, René Genest  
Arthur Labelle, Homidas Labelle et  
Henri Filiatreault. Formant quorum sous  
la présidence de Son Honneur le Maire.

Il est proposé par le conseiller Arthur Labelle  
Seconde par le conseiller Homidas Labelle  
Que les minutes des assemblées des 5 du 12  
et du 23 juin soient adoptées et signées.

Adoptée.

Proposé par le conseiller P. Émile Forget  
Seconde par le conseiller Arthur Labelle  
Que la démission de monsieur Henri  
Filiatreault comme inspecteur de voirie  
pour la montée Francoeur soit acceptée.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Henri Filiatreault  
Seconde par le conseiller René Genest  
Que monsieur Alexandre Terreault soit nommé  
inspecteur de voirie pour la montée Francoeur.

Adoptée.

Proposé par le conseiller P. Émile Forget  
Seconde par le conseiller Homidas Labelle  
Que le secrétaire soit autorisé à renouveler  
le billet de M. Wilfrid Machabée au montant  
de \$1000<sup>00</sup> mille piastre avec intérêt @ 5 %  
cinq pour cent pour une période de 12 douze  
mois.

Adoptée.



8/7/33

Proposé par le conseiller Arthur Labelle  
 Seconde par le conseiller Henri Filiatrault  
 Que les changements suivants soient faits  
 sur le rôle d'évaluation.

Lot no 1 rang B. biffer le nom de  
 Delphis Paradis et entrer celui de P. Emile  
 Forget

Lot no P. de 23<sup>e</sup> rang<sup>e</sup> biffer le nom de  
 Banque Canadienne Nationale et entrer  
 celui de Arthur Forget.

Lot no P. de 23<sup>e</sup> rang<sup>e</sup> biffer le nom de  
 Banque Canadienne Nationale et  
 entrer celui de Georges Forget.

Lot no 14 a rang G. biffer le nom  
 de Homidas Deforme et entrer celui de  
 Alfred Bélisle

Lots nos 2-3 et 4 rang I et 4 rang H.  
 biffer le nom de P<sup>r</sup>. R. Critchler et  
 entrer celui de C. L. Steidel

Lots nos 11 et 12 rang I Canton Labelle  
 biffer biffer le nom de Hébert Anderson  
 et entrer celui de P. Emile Forget.

No 36 rang C. biffer le nom de Delphis  
 Paradis et entrer celui de Joseph Paradis

Lot no P. 13 rang G. soit entrés au rôle  
 au nom de monsieur G. Hubert et  
 Ernest Passat

Adoptée.



8/7/33 Propose par le conseiller P. Emile Forget  
 Seconde par le conseiller Henri Filiatreault  
 Qu'une demande soit faite au ministre  
 de la Colonisation et au député afin  
 d'obtenir des octrois du gouvernement pour  
 l'amélioration des chemins dans les  
 rangs D. F et H. chemin Chapleau  
 et continuer les travaux déjà commencer  
 sur la route entre Labelle et Macaza et  
 les rangs A et 1 Canton Labelle et  
 toutes nos montées qui sont dans un  
 état de réparation urgent nous ayons besoin  
 d'au moins \$200<sup>00</sup> par montées. Et aussi  
 l'ouverture d'un chemin rang G. pour  
 sortir des nouveaux colons qui sont placés  
 sur des lots et qui n'ont pas de chemin  
 pour sortir.

Adoptée.

Propose par le conseiller P. Emile Forget  
 Seconde par le conseiller Hornidas Labelle  
 Que monsieur Joseph Corriveau produire  
 son contrat de vente du lot  $\frac{1}{2}$  de 38 de la  
 municipalité du Canton Joly à Joseph Corriveau  
 afin que ce conseil puisse en prendre  
 connaissance.

Adoptée.

Propose par le conseiller Arthur Labelle  
 Seconde par le conseiller Henri Filiatreault  
 Que les changements suivant soit fait  
 au rôle d'évaluation

Lot no 24 rang A. diminuée de \$ 100<sup>00</sup>  
 l'évaluation du terrain.

Lot no  $\frac{3}{4}$  de 12 rang G. diminuée de \$ 100<sup>00</sup>  
 l'évaluation du terrain.



Lot no P. 13<sup>a</sup> rang G. diminue de \$100<sup>00</sup>  
l'évaluation du terrain et de \$200<sup>00</sup>  
l'évaluation des batuses.

Lot no P. 13<sup>B</sup> rang G. Entré au rôle au  
nom de G. H. Albert et évalué à \$200<sup>00</sup> terrain  
et 200 pour batuses.

Lot no P 17 rang G @ P. Emile Forget  
diminue de \$200<sup>00</sup> l'évaluation sur terrain  
et batuses.

Lot no 17 @ T. G. Schippel augmente  
de \$100<sup>00</sup> l'évaluation du terrain et  
\$100<sup>00</sup> les batuses.

Lot no 17 rang G diminue l'évaluation  
de \$250<sup>00</sup> à M. F. Lambert.

Lot no P 16<sup>B</sup> à M. Lafond augmente de \$50.  
l'évaluation du terrain.

Lot no P. 16<sup>C</sup> augmente de \$100<sup>00</sup> l'évalu-  
ation des batuses. à M. V. Lafond

Lot no P. 18 rang G. porté au rôle  
au nom de Antonio Rodius et évalué  
à \$100<sup>00</sup> pour terrain et \$100<sup>00</sup> pour batuses

Lot no 19 rang G augmente de \$200<sup>00</sup>  
le terrain et les batuses de \$250<sup>00</sup>

Lot no P. 19 rang G augmente de \$100<sup>00</sup>  
les batuses à M. Joseph Bastien

Lot no P. 28 rang G. au Syndicat  
diminue de \$400. l'évaluation du terrain



Lot nos 6 @ 10 rang G. diminuée de \$200  
l'évaluation du terrain.

Lot no 30 rang G retrancher \$25<sup>00</sup> sur batises

Lot no 40 rang G. diminuée de \$100<sup>00</sup>  
l'évaluation du terrain.

Lot no 4 rang H. augmentée de \$100<sup>00</sup>  
l'évaluation des batises

Lot no P. 25 rang H. B. Jubinville (fils)  
augmentée de \$225<sup>00</sup> l'évaluation des batises

Lot no 25 rang G. terrain augmentée de  
\$300<sup>00</sup> et batisse de \$60<sup>00</sup>

Lot no 26 rang G. augmentée de \$150<sup>00</sup> batisse  
de Pierre Saindon.

Lot no 1/2 de 38 rang H. augmentée de \$50<sup>00</sup> terrain  
et \$50<sup>00</sup> de batisse

Lot no P. 25 rang H @ Louis Jubinville  
(père) augmentée terrain de \$200<sup>00</sup> et  
batisse de \$800<sup>00</sup>

Lot no 3-4-5-6 rang a. contour La Labelle  
augmentée de \$300<sup>00</sup>  
l'évaluation du terrain et batises  
a Arthur Francoeur.

Lot no 7 et 8 baisse de \$50 chacun  
l'évaluation du terrain.

Lot no 11 et 12 rang A La Labelle.  
diminuée de diminuée de \$50<sup>00</sup> chacun  
l'évaluation du terrain.



Lot no 41 Canton Labelle augmenté  
de \$150.<sup>00</sup> terrain et \$250.<sup>00</sup> les bâtisses.

Adoptée.

Proposé par le conseiller P. Emile Forge  
Secondi par le conseiller Arthur Labelle  
Du une remise de \$10.<sup>00</sup> soit faite à  
M. Jules Paquette, sur le lot no P. 33  
en amputation de taxe de route règlement  
no 61.

Adoptée.

Lot no P. 25 rang A Lac Labelle  
augmenté de \$200.<sup>00</sup> terrain et \$800.<sup>00</sup>  
les bâtisses à Louis Jubinville (père)

Lots 3-4-5-6 rang A Lac Labelle  
augmenté de \$150.<sup>00</sup> terrain et  
\$150.<sup>00</sup> les bâtisses. @ Arthur Francoeur

Lot no 7 et 8, rang A Canton Labelle diminué  
de \$50.<sup>00</sup> par lot l'évaluation du terrain

and  
Geo Godard  
Sec. Trés  
Liberté Henderson diminué de \$50.<sup>00</sup> par  
lot l'évaluation du terrain lots no 11 et 12  
rang A Canton Labelle.

Club du Lac Labelle lot no 41 rang A  
Canton Labelle augmenté de \$100.<sup>00</sup>  
l'évaluation du terrain et \$300.<sup>00</sup> les bâtisses.

Adoptée.

Proposé par le conseiller P. Emile Forge  
Secondi par le conseiller René Genest  
Que le règlement no 76 ordonnant la  
municipalisation de toutes nos routes ou  
routes soit homologué et signé par le  
maire et le secrétaire.



Propose en amendement par le conseiller  
André Brassard

Seconde par le conseiller Hornidas Labelle  
Que l'homologation du règlement no 76  
soit remise à plus tard.

Ces propositions étant mises aux votes  
Ont votés pour l'amendement messieurs  
les conseillers André Brassard et Hornidas  
Labelle.

Ont votés pour la motion principale  
messieurs les conseillers P. Emile Forget,  
René Genest, Henri Filiatrault et  
Arthur Labelle.

Par le vote ainsi donné le règlement  
no 76 est homologué.

Avis de motion est donné par le  
conseiller P. Emile Forget qu'à la  
prochaine séance générale du conseil  
municipal du Canton Joly il sera  
soumis un règlement ordonnant la  
fermeture du chemin du rang 1 ou  
chemin de la Chapelle ainsi que  
tous les chemins ou montées que la  
loi nous oblige pas à tenir ouverts.  
Et que tous les lots dans les limites  
de cette municipalité aient leurs  
frontières respectives.

Propose par le conseiller P. B. Forget  
Seconde par le conseiller Arthur Labelle  
Que la séance soit levée.

Georges Godard

Secrétaire Trésorier

Adoptée

Brassard  
Labelle



8/7/33

Règlement no 76 ordonnant la municipalisation de  
toutes les montées ou routes dans les limites  
de cette municipalité.

Canada  
Province de Québec  
Comté Labelle

À une session générale du conseil municipal  
du Canton Joly tenue au lieu ordinaire des  
sessions du conseil le samedi 8 juillet mil  
neuf cent trente trois à sept heures de l'après  
midi comme suite à l'ajournement du 3 courant  
conformément aux dispositions du code  
municipal de la province de Québec et  
à ses amendements et à laquelle session  
sont présents monsieur Julien Brassard  
Maire et messieurs les conseillers  
André Brassard, Paul-Émile Forget,  
René Genest, Arthur Labelle, Hornidas  
Labelle et Henri Filiatreault formant  
quorum sous la présidence de Son  
Honneur le maire.

Sur proposition du conseiller P. Émile Forget  
Sécondé par le conseiller René Genest  
Et vu l'avis de motion donné par  
le conseiller Paul Émile Forget à  
la séance du 5 juin mil neuf cent  
trente trois

Il est résolu et ordonné par le présent  
règlement ce qui suit:

À l'avenir toutes les montées ou  
routes dans les limites de cette municipi-  
pauté seront faites construites entretenues  
et réparées ou améliorées par et aux  
frais de la corporation au moyen de  
deniers prélevés par voie de taxation  
directe pour cet objet sur tous les biens-  
fonds imposables de cette municipalité  
et ce en vertu de l'article 522 du code



8/7/33 municipal

Tous règlements, procès verbaux, ou dispositions de tous règlements ou procès verbaux contraire ou en contravention du présent règlement sont par le présent annulés et résiliés à toutes fins de droit.

Le présent Règlement sera publié suivant la loi et deviendra en force le premier jour de janvier mil neuf cent trente quatre.

Georges Godard  
Secrétaire Trésorier

Julien Brassard  
Maire

7/8/33

Canada  
Province de Québec  
Comté Labelle

A une session générale du conseil municipal du canton Joly. tenue au lieu et à l'heure ordinaire de ses sessions du conseil le lundi sept août mil neuf cent trente trois conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements et à laquelle session sont présents monsieur Julien Brassard maire et messieurs les conseillers Paul-Émile Forget, René Genest, Arthur Labelle, Honoridas Labelle et Henri Trichalreault formant quorum sous la présidence de monsieur Julien Brassard maire.

Il est proposé par le conseiller Paul-Émile Forget  
Seconde par le conseiller Arthur Labelle  
Que les minutes des assemblées des 3 trois juillet mil neuf cent trente trois et le règlement no 76 ordonnant la municipalisation des montées ou routes soient adoptés et signés par le maire et le secrétaire  
Adoptée.



7/8/33

Proposé par le conseiller Paul-Émile Forget  
 Secondé par le conseiller Henri Filiatreault  
 Que le règlement no 77 soit ordonnant  
 la fermeture du chemin du rang 7 ou  
 chemin de la Chapelle soit homologué  
 et signé par le maire et le secrétaire  
 Adoptée

Proposé par le conseiller Arthur Labelle  
 Secondé par le conseiller Hormidas Labelle  
 Que le nom de monsieur Paul-Émile Forget soit  
 biffé sur le rôle d'évaluation pour le lot no  
 1 rang B et entrer celui de Abondius Davies.  
 Adoptée

Proposé par le conseiller Paul-Émile Forget  
 Secondé par le conseiller Hormidas Labelle  
 qu'une demande soit faite au ministre  
 de la Colonisation et au député afin d'obtenir  
 de la Chaux pour blanchir tous bâtiments  
 des cultivateurs de cette municipalité  
 Adoptée

Proposé par le conseiller Paul-Émile Forget  
 Secondé par le conseiller Hormidas Labelle  
 Que les comptes suivants soient acceptés  
 et payés.

①	Corporation du village de Labelle loyer de salle 1932	\$ 50 <sup>00</sup>
②	Julien Brassard 2 voyages @ L'Annonciation	\$ 3.00
③	Imprimeries des Formules Légales	3.57
④	Fonds de Bâtisses des Jurés	12.00
⑤	Arthur Francoeur Entrée en compte Francoeur	75 <sup>00</sup>
⑥	Henri Filiatreault do	75 <sup>00</sup>
⑦	Lucien Ferreault do	75 <sup>00</sup>
⑧	Joseph Ferreault do	1.50
⑨	Alexandre Ferreault do	1.50

Adoptée



2/8/33

Proposé par le conseiller Hormidas Labelle  
 Secondé par le conseiller Arthur Labelle  
 Que ce conseil vend à monsieur Paul-Émile  
 Forget le bois de trois pieds érable qui se  
 trouve chez monsieur Louis Amadai à deux  
 piastres la corde pris ou il se trouve  
 actuellement

Adoptée.

Proposé par le conseiller Paul-Émile Forget  
 Secondé par le conseiller René Genest  
 Que monsieur Henri Filiatrault soit délégué  
 et chargé par ce conseil à mesurer la longueur  
 des montées ainsi que de la largeur des lots et  
 terrains qui n'ont pas de frontières afin de donner  
 à chaque lot ou terrain sa frontière respective  
 Et de faire rapport au conseil à la prochaine  
 séance générale

Adoptée.

Proposé par le conseiller Paul-Émile Forget  
 Secondé par le conseiller Henri Filiatrault  
 Que ce conseil accepte de monsieur Joseph  
 Corriveau les taxes non prescrites dues par lui  
 à cette municipalité sur le lot no 36-F-36 SB-37B-  
 37D. Canton Joly et que monsieur Julien  
 Brassard maire soit délégué par ce conseil à ratifier  
 et signer si c'est nécessaire aux fins d'obtenir les  
 titres définitifs de ce lots du conseil de comté et ceci  
 sans aucun débourse de la part de cette  
 municipalité.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Paul-Émile Forget  
 Secondé par le conseiller Arthur Labelle  
 Que le secrétaire écrive de nouveau à monsieur  
 Pierre Fortie député afin d'obtenir des octrois  
 pour l'ouverture d'un chemin rang B.  
 et le reparage de toutes nos montées.

Adoptée.



7/8/33

Proposé par le conseiller Paul-Émile Forget  
 Secondé par le conseiller Arthur Labelle  
 Que le lot no 2 de 40 rang E soit entré au rôle  
 d'évaluation au nom de monsieur Ovide Labelle  
 et estimé @ \$100.<sup>00</sup> cent piastres pour terrain

Adoptée

Proposé par le conseiller Paul-Émile Forget  
 Secondé par le conseiller Arthur Labelle  
 Que le secrétaire Georges Godard soit nommé  
 surintendant spécial pour établir l'ouverture  
 d'un chemin rang E sur les lots nos 35-36-37-38  
 39 et 40 du même rang.

Adoptée

Proposé par le conseiller Arthur Labelle  
 Secondé par le conseiller Henri Filiateault  
 Que la séance soit levée

Georges Godard  
 Secrétaire honorair

Adoptée  
 Julien Prassard  
 Maire

## Règlement no 77

7/8/33

Ordonnant la fermeture du chemin du rang F  
 ou chemin de la Chapelle.

Canada  
 Province de  
 Québec  
 Comté Labelle

A une session générale du conseil municipal  
 du canton Joly tenue au lieu ordinaire des  
 sessions du conseil, le lundi sept août mil  
 neuf-cent trente trois conformément aux  
 dispositions du code municipal de la province  
 de Québec et à ses amendements à ~~trois~~ <sup>neuf heures</sup>  
 de l'avant-midi. Et à laquelle session  
 sont présents, monsieur Julien Prassard maire  
 et messieurs les conseillers, Paul-Émile  
 Forget, René Genest, Arthur Labelle,  
 Ibormidas Labelle et Henri Filiateault  
 formant quorum sous la présidence de



7/8/33

monsieur Julien Brassard maire

Sur proposition du conseiller Paul-Émile Forget  
 secondée par le conseiller Henri Filiatreault  
 Et qu'à l'avis de motion donné par le conseiller  
 Paul-Émile Forget à la séance du huit juillet  
 mil-neuf-cent-trente-trois.

Il est résolu et ordonné par le présent règlement  
 ce qui suit:

À l'avenir le chemin du rang 9  
 ou chemin de la Chapelle sera fermé à partir  
 des limites du village de Labelle jusqu'au lot no dix  
 rang 9, cette municipalité abandonne  
 l'entretien de ce chemin c'est à dire qu'elle  
 ne se tiendra plus responsable des dommages  
 ou accidents de quiconque passera dans  
 ce chemin après l'entrée en vigueur du  
 présent règlement. Il sera posé des avis  
 à chaque extrémité décrétant que la munici-  
 palité ne se tiendra plus responsable de ce  
 chemin.

Tous règlements procès-verbaux ou dispositions  
 de tous règlements procès-verbaux contraire ou  
 en contravention du présent règlement sont  
 par le présent annulés et résiliés à toutes  
 fins de droit.

Le présent règlement entrera en vigueur  
 dans les quinze jours qui suivront sa  
 promulgation.



5/9/33  
Canada  
Province de Québec  
Comté Labelle

A une session générale du conseil municipal du Canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions le mardi cinq septembre mil-neuf-cent-trente-trois conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec et à ses amendements et à laquelle session sont présents monsieur Julien Brassard maire et messieurs les conseillers, Paul-Émile Forget, André Brassard, Arthur Labelle, Hermidas Labelle et Henri Filiatrault formant quorum sous la présidence de monsieur Julien Brassard maire

Proposé par le conseiller Paul-Émile Forget  
Secondé par le conseiller Arthur Labelle  
Que les minutes de l'assemblée du sept août mil-neuf-cent-trente-trois telles que elles soient adoptées et signées.

Adoptée  
Après de motion est donné par le conseiller Paul-Émile Forget que à la prochaine séance générale du conseil municipal du Canton Joly il sera soumis un règlement ordonnant que les lots nos. 23<sup>a</sup> - 24<sup>a</sup> - 24<sup>a</sup> <sup>à rang 36</sup> et vingt-trois A <sup>à rang 36</sup> et vingt-quatre B. <sup>à rang 36</sup> soient leurs frontières dans la montée Brisson dans toute la largeur des dits lots.

Adoptée  
Proposé par le conseiller Paul-Émile Forget  
Secondé par le conseiller Arthur Labelle  
Que le verbal établissant l'ouverture d'un chemin rang G. soit adopté en y ajoutant les amendements suivants: Que le lot no 35 rang G prenne sa frontière sur le lot no 35 rang F faisant ainsi disparaître la montée sur le no 35 rang F. et que <sup>adoptée</sup> ceux qui ont demandés le verbal terminent leurs chemins <sup>respectifs</sup> avant de demander l'ouverture du chemin sur les autres lots que les frais du présent procès verbal



5/9/33 soient payés par les intéressés

Proposé par le conseiller Paul-Émile Forget  
 Secondé par le conseiller Henri Filiatreault  
 Que monsieur Alexandre Ferreault soit  
 autorisé par ce conseil à réparer le pont  
 dit pont Dauphinait. comme suit:  
 renouveler les lambourdes si jugé nécessaire  
 et renouveler le pontage en cèdre de au moins  
 # @ huit pouces d'épaisseur pris sur le bord  
 du Lac Labelle et poser des gardes-fous. Et aussi  
 réparer la montée Brisson en ~~Adopté~~  
 charroyant du gravier dans les plus mauvaises  
 places. Adopté

Proposé par le conseiller Paul-Émile Forget  
 Secondé par le conseiller Hormidas Labelle  
 Que le secrétaire accepte de monsieur Paul  
 Brassard un billet à trois mois en faveur  
 de cette municipalité pour compte d'assis-  
 tance publique au montant de \$62.<sup>00</sup> et  
 qu'il en soit ainsi pour monsieur  
 M. Eldéric Brousseau \$13.<sup>00</sup>  
 M<sup>me</sup> veuve Ernest Milgours \$19.<sup>00</sup>  
 M. Joseph Brisson \$12.<sup>73</sup>

Proposé par le conseiller Paul-Émile Forget  
 Secondé par le conseiller Henri Filiatreault  
 Que monsieur Julien Brassard, maire  
 soit autorisé par ce conseil à signer  
 la formule de l'assistance publique pour  
 hospitalisation de Adrien Sauriol. Adopté

Proposé par le conseiller Paul-Émile Forget  
 Secondé par le conseiller Henri Filiatreault  
 Que les comptes suivants soient acceptés  
 et payés  
 M. Pierre Gdot pont montée rang I. \$10.<sup>00</sup>  
 M. Henri Gdot. " " " " \$2.<sup>50</sup>



5/9/33	P	Napolion Zelyas	Entretien montée Brassard	#1.25
	P	Fernand Lambert	" " "	1.50
	P	Auguste Brisson	" " "	1.50
	P	Alcide Boissie	" " "	1.50
	P	Frédéric Davies	" " "	1.50
	P	Charles Bachand	" " "	1.50
	P	Donat Valiquette	" " "	1.50
	P	L. Hubert	" " "	1.50
	P	Antonio Podius	" " "	1.50
	P	Napolion Zelyas	Frontière de Alfred Oelise	2.25
	P	Henri Fichateault	" " "	.75
	P	Marie Cormier	Entretien montée Brassard	5.00
	P	Paul Cormier	" " "	2.75
	P	Josaphat Lauzon	" " et cetera	9.95
	P	Adelard Brunet	" " Chapeau	1.50
	P	Josaphat Lauzon	" " Boisson	.80

Proposé par le conseiller Arthur Labelle  
 Secondé par le conseiller Paul-Émile Forget  
 Que la séance soit levée.

George Godard  
 Secrétaire Trésorier

Adoptée  
 Julien Brassard  
 Maire

2/10/33

Canada  
 Province de Québec  
 Comté Labelle

A une session générale du conseil municipal  
 du canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires  
 des sessions du dit conseil le lundi deux octobre  
 mil neuf cent-trente-trois conformément aux dispositions  
 du code municipal de la province de Québec et à  
 ses amendements et à laquelle session sont  
 présents messieurs Julien Brassard, maire, et  
 messieurs les conseillers Paul-Émile Forget  
 et René Genest.

Advenant l'heure de dix heures et le défaut  
 de quorum étant constaté

Il est proposé par le conseiller Paul-Émile Forget  
 Secondé par le conseiller René Genest  
 que la séance soit ajournée à mardi 9 octobre 1933  
 à 9 heures et qu'il avis soit donné aux conseillers absents.



10/10/33

Canada  
Province de Québec  
Comté Labelle

A une session générale du conseil municipal du Canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du dit conseil le mardi dix octobre mil-neuf-cent-trente-trois comme suite à l'ajournement du deux octobre courant et après avoir donné aux conseillers absents conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements et à laquelle session sont présents monsieur Julien Brassard maire, et messieurs les conseillers André Brassard, Henri Filiatreault, et René Genest formant quorum sous la présidence de monsieur Julien Brassard maire

Il est proposé par le conseiller Henri Filiatreault.

Secondé par le conseiller André Brassard que les minutes de l'assemblée du cinq septembre mil-neuf-cent-trente-trois soient adoptées et signées.

Adoptée

Proposé par le conseiller André Brassard

Secondé par le conseiller René Genest

Que les salaires payés pour travaux municipaux de voirie etc soient fixés comme suit à l'avenir:

Amendé  
séance 3/4/34

Un homme seul par journée de dix heures	\$ 1.00
Un homme avec un cheval par journée de 10 heures	1.50
Un homme avec deux chevaux " " " " " "	2.00

amendant ainsi la résolution passée à la séance du six juin mil-neuf-cent-trente-trois <sup>pour</sup> ~~trois~~ Et qu'un avis soit donné à tous les inspecteurs.

Adoptée

Ordonnance est donnée par le conseiller Henri Filiatreault qu'à la prochaine séance générale du conseil municipal du Canton Joly il sera soumis un règlement ordonnant la fermeture du chemin Chapleau à partir du lot no 39 rang 9 jusqu'à la limite du Canton Joly avec le Canton La Minerve

Adoptée



10/10/33

Proposé par le conseiller Henri Filiatreault  
 Secondé par le conseiller André Brassard  
 Que les changements suivants soient fait sur  
 le rôle d'évaluation.

Lot no 2 rang 1, Canton Labelle biffer le  
 nom de M. Louis Jubinville (père) et entre  
 celui de M. Euclide Labelle (fils) comme propriétaire.

Adoptée.

Proposé par le conseiller André Brassard  
 Secondé par le conseiller Henri Filiatreault.  
 Que monsieur Julien Brassard maire soit  
 autorisé par ce conseil à signer la formule  
 de l'Assistance Publique pour frais d'hospitali-  
 sation de Hildige Davies à l'hôpital Ste Justine

Adoptée

Proposé par le conseiller René Genest  
 Secondé par le conseiller André Brassard  
 Que le secrétaire passe un bail louant le  
 lot no 25 rang 2 appartenant à cette municipalité  
 à Elzéard Paradis au prix de dix piastres \$10.<sup>00</sup>  
 par année à condition que le dit locataire s'engage  
 à entretenir la frontière de ~~ce~~ lot à ses frais.

Adoptée.

Proposé par le conseiller André Brassard  
 Secondé par le conseiller Henri Filiatreault  
 Que la liste électorale de la corporation du  
 Canton Joly tel que dressée suivant le rôle  
 d'évaluation pour l'année 1933 soit approuvée  
 en y ajoutant les noms suivants:

Euclide Labelle (fils), Romeo Allard,  
 Georges Raymond,

Adoptée.

Proposé par le conseiller André Brassard  
 Secondé par le conseiller Henri Filiatreault  
 Que les comptes suivants soient acceptés et payés

①	Imprimerie des Formules Provinciale	\$4.30
②	Alexandre Ferrault Ent. monte Prison et pont D.	\$11. <sup>00</sup>
③	Donat Ferrault " " " " "	7.50
④	Lucien Ferrault " " " " "	4.50
⑤	Allan Francoeur " " " " "	6. <sup>00</sup>



10/10/33 Henri Filiatrault Ent. montée Brissou et pont Damp. \$3.00  
 @ Euclide Labelle (fils) " " " " " " 83.00  
 @ Louis Jubinville (fils) " " " " " " 3.00

Adoptée.

Proposé par le conseiller René Genest  
 Secondé par le conseiller André Brassard  
 Que la séance soit levée.

George Godard Secrétaire Trésorier  
 Julien Brassard Maire

Adoptée.

6/11/33

Canada  
 Province de Québec  
 Comté Labelle

A une session générale du conseil municipal du canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du dit conseil le lundi six novembre mil-neuf-cent-trente-trois, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements et à laquelle session sont présents; monsieur Julien Brassard, maire, et messieurs les conseillers; Paul-Émile Forget Arthur Labelle, Hormidas Labelle et René Genest; formant quorum sous la présidence de monsieur Julien Brassard, maire.

Proposé par le conseiller Arthur Labelle  
 Secondé par le conseiller Hormidas Labelle  
 Que les minutes de l'assemblée du dix octobre mil-neuf-cent-trente-trois soient adoptées et signées

Adoptée.

Proposé par le conseiller Paul-Émile Forget  
 Secondé par le conseiller Hormidas Labelle  
 Que ce conseil demande au gouvernement et au ministère de la voirie de prendre à sa charge l'entretien du chemin délimité à la Minerve; à partir de la route nationale



6/11/33

jusqu'à la ligne de division du Canton Joly  
avec le Canton La Minerve.  
Le conseil s'engage à faire placer les clôtures  
selon la loi.

Adoptée.

Proposé par le conseiller René Genest  
Seconde par le conseiller Hormidas Labelle  
Que le règlement no 73 ordonnant la fermeture  
d'une partie du chemin Chapleau à partir  
de la ligne de division des lots 39 et 40 rang 9  
Canton Joly jusqu'à la ligne de division des  
cantons Joly et La Minerve soit adopté et  
signé.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Paul-Émile Forget  
Seconde par le conseiller René Genest  
Que les changements suivants soient entrés au  
rôle d'évaluation.  
Lots no P-27 - P-28 - P-29 rang 9. biffer le nom  
de dame Eugénie Leclair et entrer celui de  
dame Anna Moquin comme propriétaire et le  
nom de Louis Moquin comme occupant.  
Lots no 5 rang 4 Canton Joly biffer le nom de  
M<sup>rs</sup>. Charles Proulx et entrer celui de Réal Menard  
comme propriétaire.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Paul-Émile Forget  
Seconde par le conseiller Hormidas Labelle  
Que les comptes suivants soient acceptés et payés

Assistance Publique Re: Étienne Milneurs	\$13.00
P. Louis Amadi Entretien montée Prison	.37 <sup>24</sup>
P. Josaphat Luyon " " "	15.75
P. Déphis Duberville " " "	3.75
P. Louis Judinville fils " " "	5.20
P. François Wallbrack " " "	3.00
P. Joseph Saindon (père) " " "	6.45
P. Joseph Saindon (fils) " " "	3.00
P. Azarie Cormier " " "	14.20
P. Henri Bertrand Sec. Trés. Canton Marchand / copie reg.	1.00

1934 Adoptée



6/11/33

Proposé par le conseiller Paul-Émile Forget  
 Secondé par le conseiller Arthur Labelle  
 Que le secrétaire écrive à la Commission Municipale  
 de Québec lui demandant la permission de renouveler  
 pour un terme de douze mois les deux billets suivants  
 émis par cette corporation.

Porteur du billet	Montant	Échéance	Intérêt
Frédéric Lauson	\$ 2000. <sup>00</sup>	19 décembre 1933	5%
Joseph Clément	2000. <sup>00</sup>	20 décembre 1933	6%

Et que le maire avec le secrétaire soient  
 autorisés par ce conseil à signer les billets au nom  
 de cette corporation, et que l'intérêt soit payé au 30/12/33

Adoptée.

Proposé par le conseiller Hormidas Labelle  
 Secondé par le conseiller Paul-Émile Forget  
 Que demande soit faite au gouvernement provincial  
 aux fins d'obtenir des octrois pour l'amélioration des  
 chemins suivants:

Route de Labelle à Macaya	\$ 700. <sup>00</sup>
Frontière des lots 23 et 24 rang Canton Joly	\$ 300. <sup>00</sup>
Ouverture d'un chemin neuf rang G.	\$ 500. <sup>00</sup>
Montée Chapleau, et réparation d'un petit rang	\$ 500. <sup>00</sup>
Montée Brisson longeant le lac Labelle	500. <sup>00</sup>
Chemin de sortie du rang D et G. Lac Labelle	500. <sup>00</sup>

Adoptée.

Proposé par le conseiller Paul-Émile Forget  
 Secondé par le conseiller Arthur Labelle  
 Que le secrétaire soit autorisé à poser des avis  
 à chaque extrémité du chemin de la Chapelle  
 tel que mentionné dans le règlement no 77  
 décrétant que la "Municipalité n'est pas  
 responsable de ce chemin".

Adoptée.

Proposé par le conseiller Paul-Émile Forget  
 Secondé par le conseiller Hormidas Labelle  
 Que monsieur Jean Patiste Paradis soit  
 nommé inspecteur agraire en remplacement  
 de monsieur Telesphore Pharaud.

Adoptée.



6/11/33

Proposé par le conseiller Paul-Émile Forget  
 Secondé par le conseiller Honoré Labelle  
 Qu'une résolution de condoléances soit adressée  
 à madame Téléphore Pharand et à sa  
 famille à l'occasion de la mort de M. Téléphore  
 Pharand son mari.

À monsieur Henri Filiatrault et à sa famille  
 à l'occasion de la mort de madame Henri  
 Filiatrault son épouse

À monsieur Arthur Labelle et à sa famille  
 à l'occasion de la mort de madame Arthur  
 Labelle son épouse

À monsieur Arthur Labonté et à sa famille  
 à l'occasion de la mort de madame Thomas  
 Labonté sa mère; Et faire publier cette résolution  
 sur la Voie du Nord. Adoptée

Proposé par le conseiller Paul-Émile Forget  
 Secondé par le conseiller René Genest  
 Que la séance soit levée.

Adoptée

Georges Godard  
 Secrétaire-Trésorier

Julien Brassard  
 Maire

Règlement no 78

Ordonnant la fermeture d'une partie du chemin  
 Chapleau

Canada  
 Province de Québec  
 Comté Labelle

À une session générale du conseil municipal  
 du Canton Joly tenue au lieu ordinaire des sessions  
 du conseil le lundi six novembre mil neuf cent  
 trente trois à dix heures de l'avant midi: conformé-  
 ment aux dispositions du code municipal de la  
 province de Québec et à ses amendements.  
 Et à laquelle session sont présents monsieur  
 Julien Brassard maire et messieurs les  
 conseillers, Paul-Émile Forget, René Genest,



6/11/33

Arthur Labelle et Hormidas Labelle, formant quorum sous la présidence de monsieur Julien Brassard maire.

Sur proposition du conseiller René Genest  
Seconde par le conseiller Hormidas Labelle  
Et vu l'avis de motion donné par le conseiller  
Henri Filatreault à la séance générale du dix  
octobre mil-neuf-cent-trente-trois

Attendu: que le conseil municipal du canton  
Marchand a ordonné la fermeture comme chemin  
public de cette partie du chemin Chapleau comprise  
entre la ligne de division des rang 1 et 2 Canton  
Marchand jusqu'à la ligne de division des  
cantons Marchand et de La Minerve.

Attendu: que le conseil municipal du canton  
La Minerve a passé une résolution décrétant que  
cette municipalité abandonne l'entretien de toute  
la partie du chemin Chapleau traversant  
ses limites du canton Marchand au canton  
Joly.

Attendu: que cette partie du chemin  
Chapleau de côté d'ici n'est plus d'aucune  
utilité pour le canton Joly et que son entretien  
entraîne des dépenses inutiles et considérables pour  
les intéressés et fait aussi encourir des responsabilités  
à la municipalité.

Qu'il soit maintenant ordonné et statué par  
ce présent règlement du conseil municipal  
du canton Joly comme suit:

Toutes cette partie du chemin Chapleau  
à partir de la ligne de division des lots nos  
39 et 40 rang G. Canton Joly jusqu'à la ligne  
de division des cantons Joly et de La Minerve  
soit toute la partie du dit chemin longeant  
le lot no 40 rang G. est par le présent



6/11/33 règlement fermée à toute circulation publique  
 et reconnue comme chemin privé.  
 Tous règlements, procès-verbaux ou dispositions  
 de tous règlements ou procès-verbaux contraire ou  
 en contravention du présent règlement sont par le  
 présent annulés et résiliés à toutes fins de droit.

Le présent règlement pour avoir force et effet  
 devra être approuvé par le conseil de comté un  
 permis de la fermeture du dit chemin devra  
 être obtenu de l'Honorable ministre de la  
 Colonisation, sera publié et deviendra en  
 force suivant la loi.

Cyrille Godard      Julien Brassard  
 Secrétaire-Trésorier      Maire

4/12/33

Canada  
 Province de Québec  
 Comté Labelle

A une session générale du conseil municipal  
 du Canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaire  
 des sessions du dit conseil le lundi quatre décembre  
 mil-neuf-cent-trente-trois conformément aux  
 dispositions du code municipal de la province  
 de Québec et à ses amendements et à laquelle  
 session sont présents, monsieur Julien Brassard  
 maire et messieurs les conseillers; André Brassard,  
 Paul-Émile Forget, Arthur Labelle et Hormidas  
 Labelle forment quorum, sous la présidence de  
 monsieur Julien Brassard, maire;

Il est proposé par le conseiller Arthur Labelle  
 secondé par le conseiller André Brassard  
 que les minutes de l'assemblée du six novembre  
 mil-neuf-cent-trente-trois soient adoptées et signées  
 Adoptée

Unis de motion est donné par le conseiller  
 Paul-Émile Forget; que à la prochaine session  
 générale du conseil municipal du Canton Joly.



4/12/33

il sera soumis un règlement ordonnant que tous les lots et terrains dans les limites de cette municipalité qui ne supportent pas d'entretien de chemin aient leurs frontières respectives.

Adoptée

Proposé par le conseiller André Brassard  
 Secondé par le conseiller Paul-Émile Forget  
 Que les propriétaires qui ont deux années et plus d'arrérages de taxe municipale et scolaire soient mis en vente pour perception de taxes dues à la prochaine vente du conseil de comté; à moins que les taxes de la troisième années soient payées au secrétaire pour ceux qui ont trois années et plus d'arrérages et que les taxes de la deuxième année soient payées pour ceux qui ont deux années d'arrérages de taxe et ce avant l'envoi de la liste au secrétaire du conseil de comté, après l'envoi de la liste ils seront sujet au frais en rapport avec telle vente.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Hormidas Labelle  
 Secondé par le conseiller Arthur Labelle  
 Que les lots suivants soient mis en vente pour taxes par le conseil de comté:

Lot no 15 Frang G. Canton Joly.

Lot no P 25 Frang B. appartenant autrefois à Alphonse Lauriol

Adoptée

Proposé par le conseiller Paul-Émile Forget  
 Secondé par le conseiller Hormidas Labelle  
 Que le secrétaire avise les inspecteurs de voirie de passer ou faire passer le rouleau dans les montées lorsqu'il y aura au moins un pied de neige et de pelleter les bancs de neige qui pourraient nuire à la circulation et d'apporter les comptes à chaque séance du conseil sans quoi ils pourront être refusés.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Arthur Labelle  
 Secondé par le conseiller Hormidas Labelle



4/12/33

Que ce conseil appuie fortement les fils de cultivateurs qui font applications aux fins d'obtenir l'octroi de 25<sup>00</sup> trois cent piastres que le gouvernement accorde aux fils de cultivateurs qui s'établissent sur des terres; pourvu que ce soit dans les limites de cette municipalité, et que copie de cette résolution soit envoyée à l'agronome

Adoptée

Propose par le conseiller Paul-Emile Forget  
Seconde par le conseiller Hormidas Labelle  
Que monsieur Constant Peclot soit engagé vérificateur des livres et comptes de cette municipalité pour l'année mil-neuf-cent-trente-trois au prix de \$20.<sup>00</sup>

Adoptée

Propose par le conseiller Paul-Emile Forget  
Secondé par le conseiller Hormidas Labelle  
Que les comptes suivants soient acceptés et payés.

- ① Corporation du comte Labelle Règlement no 17 pour l'année (1933) \$46.67
- ① Vogel Lauson Entretien montée Lauson \$1.75
- ① Joseph Boivin " " " .60<sup>00</sup>
- ① Agarie Lormier " " Drisson et Frontière \$7.00
- ① Adolard Fichaud deux avis pour chemins \$2.<sup>00</sup> = \$4.<sup>00</sup>
- ① Paul-Emile Godard Entretien montée Renaud \$9.25
- ① Jean-Baptiste Hédilotte Réparation d'un pont rang \$9.95
- ① R. et cidre.

Adoptée

Propose par le conseiller Paul-Emile Forget  
Seconde par le conseiller Arthur Labelle  
Que le secrétaire George Godard soit nommé président de l'élection municipale de l'année 1934

Adoptée

Propose par le conseiller Paul-Emile Forget  
Seconde par le conseiller Hormidas Labelle  
Que la séance soit levée

Adoptée

George Godard  
SecrétaireArthur Renaud  
Président